

Les salariés des TPE placent la Cgt très largement en tête

Avec un résultat de 29,54%, la Cgt arrive très largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les très petites entreprises. Scrutin où 465 756 électeurs et électrices se sont exprimé-e-s entre le 28 novembre au 12 décembre 2012 malgré les innombrables obstacles.

La Cgt remercie les salarié-e-s qui ont porté leur choix sur la Cgt. Ce résultat vient après d'autres signes forts quant à la place majeure occupée par la Cgt dans le paysage social. La deuxième organisation syndicale recueille quant à elle 19,26% (CFDT) et la troisième organisation recueille 15,25% (FO).

Le résultat obtenu donne encore plus de poids à ceux qui n'acceptent pas une régression sociale majeure dans la négociation sur l'emploi en cours.

Dans les conventions collectives et au niveau national interprofessionnel, ce résultat renforce la place de la Cgt. Il donne du poids aux exigences portées par les salarié-e-s des TPE et renforce leur volonté d'obtenir à l'avenir de véritables lieux de négociations avec des élu-e-s pour les représenter.

Au cours de plusieurs mois de campagne, la Cgt dans les territoires et avec ses organisations professionnelles a tissé de nombreux liens avec des milliers de salarié-e-s des TPE qui lui ont réservé un accueil très favorable.

La Cgt entend poursuivre cet effort au-delà de l'élection et créer les conditions pour que le syndicalisme et la négociation collective prennent toute leur place auprès de ces salarié-e-s.

Forts de ce résultat, les salarié-e-s peuvent compter sur la présence de la Cgt pour agir avec eux en faveur de nouvelles conquêtes sociales. Elle les appelle aussi à prendre toute leur place dans cette mobilisation en rejoignant massivement la Cgt.

Avec 30,52 % les salariés des TPE de la région PACA ont placé la CGT en tête de ce premier scrutin loin devant les autres syndicats.

Dans notre région le 2ème (FO) fait 16,64 % et le 3ème (CFDT) 15,85 %. Ce nouveau scrutin conforte la place majeure et incontournable occupée par la CGT dans notre région, comme dans tout le pays.

Création d'un service commun Unique (SUFLE) issu de la fusion des SCEFEE et IEFEE

La fusion sera effective au prochain exercice budgétaire. La future organisation du SCUFE sera déterminée dans le cadre d'ORIGAMU, rien n'est encore décidé sur le centre, ni sur la répartition éventuelle entre deux centres.

Vote : Pour à l'unanimité

Charte Formateur (Formation tout au long de la vie des personnels d'AMU)

A la fin de chaque formation, un formulaire de retour d'évaluation de formation est donné à chaque agent formé. Les formations assurées par les agents sur leur temps de travail sont limitées à 6 jours par an par agent, selon une décision de l'université. Le périmètre de cette charte comprend les formations gérées par le service formation du personnel. Pour les formations assurées par le CRFCB ou les CIPE, cette charte leur sera transmise pour d'éventuels ajouts ou spécificités, et repassera au Comité Technique. Toutes les formations autres que les formations internes (par exemple SIFAC) sont concernées.

Vote : Pour à l'unanimité

Taux de rémunération des intervenants (agents publics) participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation des personnels au sein d'AMU

Le taux horaire pour les TP est de 27,26 €, pour les TD de 40,91 €. Dans les précédents périmètres, à P1, les agents n'étaient pas rétribués ou en HC, beaucoup de cas par cas, à P2, un dispositif particulier permettait une rémunération sur la base d'une heure TD, à P3, sur une base d'une heure TD/2.

Pour la préparation des documents de formations originales, les intervenants déposeront leurs heures, qui passeront par l'expertise du service formation, pour le calcul du temps de préparation.

Vote : 2 abstentions (CGT)
8 pour

Rémunération des jurys d'examen au sein d'AMU

Dans les 3 périmètres chacun avait son système. Il y a un besoin de régulariser et planifier. Les principaux concernés est le CRFPA (en Droit et Sciences Eco).

Vote : 2 abstentions (CGT)
8 pour

Formation des membres du CHSCT

Les membres du CHSCT ont droit à 6 jours de formation par mandat de 4 ans. Cette formation en prend 5, la dernière journée est gardée pour une utilisation ultérieure. Vu le nombre de participants prévus pour cette formation, la direction ne souhaite pas l'ouvrir à d'autres universités.

Vote : Pour à l'unanimité

Campagne d'emploi 2013

Une mise à jour a été faite pour intégrer des annonces de départ en retraite. Au total, en comptant le dispositif Sauvadet, 343 postes sont mis au recrutement.

Vote : 5 abstentions (2 CGT, 2 FSU, 1 CFDT)
5 pour

Dispositif Sauvadet

La direction s'attachera aux fonctions de l'agent pour l'ouverture du poste concerné au concours. Pour la différenciation entre E5 et E3, elle s'en tiendra aux fonctions réellement effectuées.

La direction estime que notre université est exemplaire, car elle respecte le quota des 25% d'éligibles au dispositif, mis au concours/entretien. La DRH prépare une communication individuelle à destination des agents dont les postes sont prévus pour Sauvadet. Le groupe de travail est en cours de préparation d'un kit, une présentation sera effectuée en février.

Pour les ITRF, les universités sont encore en attente des textes réglementaires. Il n'y a pas de postes d'AENES dans la première vague.

Une réflexion sera menée pour les possibles cas d'échec au recrutement.

Vote : Pour à l'unanimité

Action sociale 2013

L'harmonisation des 3 périmètres a été effectuée au mieux des 3 pour chaque prestation.

Les colonies n'ont été absentes que pour cette année, le SCASC a été débordé. Elles reprendront cet été.

Les crèches sont un vrai sujet sur plusieurs sites. Un appel d'offre va être lancé.

Deux gros problèmes pour la CGT : l'obligation de payer son repas par carte MONEO aux Restaurants Universitaires si l'on veut bénéficier de la PIIM et de la subvention de l'université, et les retraités ne sont plus du tout considérés comme faisant partie du champ d'action du SCASC.

Compte tenu que le vote ne se fait pas chapitre par chapitre mais d'une façon globale et des problèmes soulevés par notre organisation syndicale, le résultat du vote est le suivant:

Vote : 1 contre (CGT)
8 pour



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Lieu de travail (site/composante/dpt/labo...) :

Corps :

Grade :

Echelon :

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :



Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille
Faculté de Saint Charles
3 place Victor Hugo
13331 Marseille cedex 3
Tel : 04.13.55.11.66

Echos du Conseil d'Administration du 22 Janvier

► SATT (Société d'Accélération de Transfert Technologique) Paca Corse

Nous attirons l'attention sur le détournement de l'esprit de la loi sur l'innovation. Actuellement, si une invention est faite dans un labo, les fruits de ces découvertes concrétisées par des redevances (licences de brevets, licences d'exploitation, transferts de travaux valorisés) reviennent à 50% aux inventeurs et à 50% aux établissements (CNRS, Université). Cette loi visait à rémunérer les agents inventeurs et à les encourager à transférer à l'industrie le fruit de leurs recherches.

Aujourd'hui, les droits d'invention sont cédés de manière exclusive à la SATT, un organisme privé dont les universités sont actionnaires avec partenaire privé.

La SATT prélève des parts pour son fonctionnement, mécaniquement ce sont des parts qui manqueront dans les budgets de l'université ou de l'inventeur. Notons également le changement de philosophie : avant, seuls les coûts directs étaient défalgués aux redevances (pas les salaires des personnels des services de valorisation, notamment). Avec la SATT on parle en coûts complets.

Rien n'empêche la SATT de garder tout ou une partie des bénéfices d'exploitation des découvertes, de les redistribuer aux actionnaires en fin d'année ou de les investir dans d'autres sociétés privées. Dans ce cas les inventeurs (les agents de l'université) seraient totalement spoliés car ils n'émargent pas aux dividendes, n'ont aucun droit de regard sur les investissements de la SATT mais reçoivent simplement un pourcentage des redevances d'exploitation effectivement versées à l'Université.

► Vente du Pavillon de l'Enfant (Aix)

L'université d'Aix Marseille à la recherche d'un second souffle de recettes ?

Comme dans d'autres occasions l'état transfère des charges aux universités sans reverser les moyens correspondants. C'est le cas pour le patrimoine immobilier.

L'université d'Aix Marseille en manque de moyens financiers ces temps-ci, concourt à rechercher à l'extérieur d'énormes masses de financement. Au constat, facile, de dénoncer que le Pavillon de l'Enfant, situé à Aix coûte 200000 Euros/an en entretien. La gouvernance s'aventure sur les chemins du bradage en règle des biens de la nation. Elle force le trait, avec grand zèle, à déclarer en séance du CA de janvier 2013 qu'une telle décision est incontournable.

Nous protestons contre cette mise en vente qui va consister à donner ce bien aux appétits des majors du bâtiment. (qu'est-ce que 3M d'euros pour un Tapie, par exemple ?). Résultat, un grand jardin d'EDEN de 21 000 m² en promotion avec un bâtiment central au plafond peint par Van Loo.

Ici à Aix-Marseille, le «fleurion universitaire» n'a que faire d'abandonner les biens publics, le caractère prioritaire restant d'abonder des recettes pour l'université. Peut-être pour alimenter les primes des PES de ces grands messieurs ? Pour nous le patrimoine doit être déclaré inaliénable.

Les propriétaires que sont les citoyens doivent être informés, ils sont concernés, ils doivent être entendus, et rester les acteurs de toutes décisions conservatrices des biens communs de notre patrimoine.

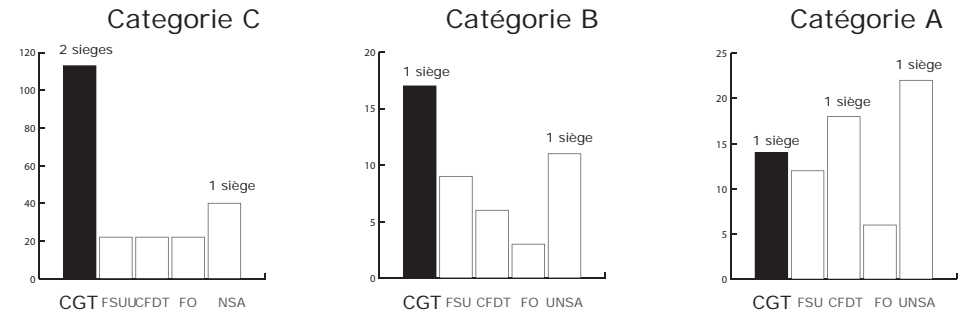


Résultats de l'élection à la Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires



Nous tenons à remercier les collègues qui ont voté pour notre organisation syndicale : la FERCSup CGT de l'Université d'Aix-Marseille. Elles/ils ont ainsi témoigné leur attachement aux valeurs défendues par notre syndicat.

Le syndicat CGT renforce sa position de première organisation syndicale auprès des agents non titulaires et renforce sa position en nombre de sièges de voix dans les trois collèges.



Nous sommes néanmoins soucieux du faible taux de participation 39% en Catégorie C, 36% en catégorie B et 4% en catégorie A.

Ce faible taux de participation est-il un désintérêt pour ces élections, notamment de la catégorie A qui regroupe en son sein les chargés de cours, les ATER, ? Les enseignants contractuels de cette catégorie n'ont peut-être pas eu toute l'information voulue, principalement à savoir qu'ils étaient concernés par cette élection et ont pu penser que cela ne concernait que les BIATSS.

Nous avons aussi noté une carence dans l'affichage de ces élections, ainsi que dans le fléchage pour accéder aux bureaux de vote, le jour même.

Les représentants de la CGT de l'Université d'Aix-Marseille, fidèles à leur déontologie, s'attacheront à défendre tous les personnels non-titulaires, quelle que soit leur catégorie et leur fonction. Ils rendront compte auprès de tous du mandat qui leur a été confié.

Quel IUT voulez vous ?

Ne les laissons pas décider pour nous



Avec la parution au BO n° 44 du 29 novembre 2012 la discussion sur l'intérêt ou non de la fusion des 3 IUT de l'Université d'Aix-Marseille est close. Le vote pour le moins mitigé du CNESER avait laissé les mains libres au gouvernement. Celui-ci a tranché : au 1er janvier il y aura bien un seul IUT regroupant les IUT d'Aix-en-Provence, d'Arles-Digne et de Marseille.

Ce nouveau cadre de travail pour le personnel et d'études pour les étudiants s'imposera à nous tous.

Il nous reste donc à le construire, conforme à notre conception d'un service public aux services des usagers, performant au sens public et démocratique.

Les équipes de direction actuelles sont sensées avoir préparé cette fusion puisqu'elles en sont à son origine ;

Mais cette période de préparation, même si elle se conclut dans les délais prévus ne s'est pas déroulée dans la concertation et la sérénité nécessaires à une affaire de cette importance et de cette complexité.

L'ambition personnelle des directeurs des IUT d'Aix et de Marseille les a conduits à se déchirer. Alors bien sûr, aussi après avoir rédigé, ou avoir fait rédiger, chacun de leur côté des textes programmatiques séparés, les groupes de travail fusion ont repris leurs travaux et ont réussi à

proposer un projet de statuts unique et travaillent encore sur un projet de règlement intérieur.

Mais ne nous méprenons pas, ces textes n'ont pas l'importance que d'aucuns veulent nous faire croire.

L'adoption des statuts et du règlement intérieur seront une des toutes premières tâches du nouveau Conseil de l'Institut. Les documents actuellement présentés ou débattus ont toutes les chances d'être revus et modifiés par le Conseil de l'Institut qui sera élu très prochainement.

L'enjeu le plus important est donc celui de l'élection des membres du Conseil du nouvel institut qui désignera le futur Directeur.

L'ex-Directeur de l'IUT d'Aix-en-Provence ne cache à personne son ambition d'être ce nouveau Directeur même si les amis d'hier ne semblent plus le suivre aujourd'hui car ils convoitent eux aussi le poste. Une guerre fratricide c'est donc engagée entre Aixois. Mais ne nous méprenons pas ils sont porteur de la même politique seule la personne diffère.

Celui de Marseille hésite ou fait semblant d'hésiter.

Mais quelles différences peut-on

distinguer entre leurs deux programmes ?

Ce n'est pas en lisant les statuts proposés que nous les trouverons.

Si différences il y a, nous devrions les trouver dans leurs bilans, puisqu'ils ont exercé tous les deux les responsabilités de Directeur, depuis plus d'un an pour celui de Marseille et depuis quelques années pour celui d'Aix-en-Provence. Dans ce domaine, les deux, même s'ils n'ont pas, en parole, une position identique, ont

Que toutes celles et tous ceux qui veulent s'engager à construire ce nouvel IUT nous contactent. Il y a du travail et de la place pour tout le monde, syndiqué-e-s ou non, dans ce projet.

conduit leur IUT à perdre leur autonomie et à se transformer en une composante ordinaire de l'Université. Car garantir l'autonomie de gestion, demander le respect

des textes existants relatifs à l'application de la LRU, réclamer la pleine gestion du Budget Propre Intégré et de ses personnels suppose savoir dire non au Président d'AMU et à sa volonté centralisatrice.

Mais ni l'un ni l'autre n'ont construit leur carrière en sachant s'opposer, et tout laisse à penser qu'ils continueront à faire de même s'ils sont élus.

Nous annonçons donc notre intention de présenter des listes aux élections à venir, dans tous les collèges :

IATSS, Enseignants chercheurs et Enseignants, Etudiants. Ces listes défendront un programme en vue de construire un IUT autonome au sein de l'Université d'Aix-Marseille, muni de l'ensemble de ses prérogatives.

Cet IUT à venir sera démocratique, performant et humain. Il respectera son personnel (ce qui est loin d'être partout le cas), aura pour but la réussite de tous les étudiants et sera un des pôles technologiques du Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Que toutes celles et tous ceux qui veulent s'engager à construire ce nouvel IUT, qui pensent qu'il n'y a pas plus d'avenir si Aix absorbe Marseille que si Marseille absorbe Aix, qui ne veulent pas que la fusion des trois IUT ait les mêmes conséquences que la fusion des trois universités nous contactent. Il y a du travail et de la place pour tout le monde, syndiqués ou non, dans ce projet.

Au cours des mois de Février et Mars nous viendrons tenir des assemblées générales sur Aix et Marseille. Les départements excentrés ne seront pas oubliés puisque nous organiserons des réunions d'informations durant lesquelles nous pourrions échanger nos points de vues.